

**Avis n°2020/04-06
relatif à l'accréditation
de l'Institut informatique d'Auvergne (IIA) de l'université
Clermont Auvergne
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

École

Institut informatique d'Auvergne (IIA)

Université Clermont Auvergne

Établissement public sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur

Nom de marque : ISIMA

Académie : Clermont-Ferrand

Site de l'école : Aubière (Clermont-Ferrand)

Données certifiées

*Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>*

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2015/03-02

Objet de la demande d'accréditation

Dossier PE : Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'institut d'Informatique d'Auvergne (ex-ISIMA), de l'université de Clermont Auvergne

En formation initiale sous statut d'étudiant

En formation continue

Dossier NV : Extension de l'accréditation pour délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'institut d'Informatique d'Auvergne (ex-ISIMA), de l'université de Clermont Auvergne

En formation initiale sous statut d'apprenti

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'Institut informatique d'Auvergne,
- Vu le rapport établi par Noël BOUFFARD (membre de la CTI, rapporteur principal), Pierre FABRIE (membre de la CTI), Nicolas DAILLY (expert auprès de la CTI), Stéphane WOJCIK (expert international auprès de la CTI) et Zineb BENNIS (experte élève-ingénieure auprès de la CTI), et présenté en Commission le 8 avril 2020,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Présentation générale de l'École

L'Institut d'Informatique d'Auvergne (IIA), dont le nom de marque est ISIMA, est une composante interne de l'Université Clermont Auvergne, dérogatoire au titre de l'article L-713.9, de type institut. L'IIA bénéficie de l'autonomie prévue par son statut, qu'il s'agisse de la gestion des ressources propres ou de la gestion pédagogique des formations.

L'IIA dispense trois diplômes principaux depuis le 1er septembre 2017 : le diplôme d'ingénieur sur trois ans, la licence d'informatique sur trois ans, et le master d'informatique sur deux ans. Le présent avis porte sur le diplôme d'ingénieur IIA. Ce diplôme a été habilité par la CTI en 1993, et cette habilitation est régulièrement renouvelée. La dernière habilitation date de 2015 pour une durée de 6 ans (avis n° 2015/03-02).

Le diplôme d'ingénieur IIA est structuré autour d'un enseignement sur trois ans, qui se spécialise sur les deux dernières années. La première année est un tronc commun généraliste, regroupant

informatique, mathématiques, physique, et sciences humaines et sociales, avec en option un stage court à l'étranger. La deuxième année est constituée d'un semestre avec une partie en tronc commun et une partie de spécialisation dans l'une des cinq filières, suivi d'un semestre de stage. La troisième année est elle-aussi constituée d'un semestre avec une partie en tronc commun et une partie de spécialisation dans l'une des cinq filières, à nouveau avec un semestre de stage. Les étudiants peuvent suivre un cursus menant à un double-diplôme (soit local soit à l'étranger) en troisième année. Plusieurs étudiants effectuent aussi leur troisième année en alternance sous contrat de professionnalisation.

Environ 110 étudiants par an (117 en 2019, 101 en 2018) obtiennent le diplôme d'ingénieur IIA. Depuis 2014, il y a eu 3 diplômés en VAE.

Dans le cadre du projet I-SITE clermontois nommé CAP20-25, les trois écoles d'ingénieurs du site clermontois dépendant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, à savoir l'IIA, Polytech Clermont-Ferrand et SIGMA Clermont, sont engagées dans un processus de rapprochement au sein d'un futur INP clermontois. Le projet est bien avancé, et les principes de création de l'INP ont été approuvés par les conseils (conseils d'administration de l'UCA et de SIGMA Clermont, conseils de gouvernance de Polytech Clermont-Ferrand et de l'IIA). La création de l'INP clermontois est actuellement prévue au 1er janvier 2021.

Caractéristiques globales

L'IIA occupe une surface de 5100 m² en propre (bâtiment principal de 4500 m² et extension de 600 m²) et 2300 m² partagés avec Polytech Clermont-Ferrand (40% pour l'IIA), soit une surface réelle de 6000 m². L'IIA est amplement pourvu en moyens informatiques, renouvelés régulièrement.

37 enseignants-chercheurs (dont 17 titulaires de l'habilitation à diriger des recherches) et 13 personnels administratifs sont affectés à l'IIA. Le ratio d'heures d'enseignements effectuées par des permanents de l'école est de 73% (en incluant les heures complémentaires).

L'IIA dispose en 2019 d'un budget en propre de 456 000 euros. Le coût moyen par élève ingénieur est estimé à 13 020 euros par an.

Formation

L'école forme des élèves-ingénieurs d'horizons variés. Son recrutement se compose de 55% d'étudiants en provenance de classes préparatoires, mais aussi d'étudiants venant de formations professionnalisantes (DUT) ou théoriques (L2 et L3). Son objectif est de faire acquérir à ces étudiants des compétences fortes en informatique pratique (notamment en algorithmique et en programmation), en informatique théorique, en sciences et notamment en mathématiques et en physique, ainsi qu'en sciences humaines et sociales (par exemple : langues, communication, gestion, éthique, etc.). Les compétences et capacités acquises par les élèves-ingénieurs dans leur cursus sont : dialoguer avec les clients, modéliser, concevoir, réaliser, s'intégrer dans un projet, évoluer dans un environnement multivarié, entreprendre et innover.

Les métiers les plus courants à la sortie de l'IIA sont : architecte réseaux, architecte en systèmes d'information, chef de projet informatique, expert en solutions informatiques.

Synthèse de l'évaluation

Axes forts :

- Adhésion des personnels au projet INP ;
- Bonne ambiance et bon climat social ;
- Locaux et installations de bon niveau ;
- Formation de qualité, pédagogie innovante et enseignants à l'écoute des élèves ;
- Domaine thématique en très forte demande ;
- Insertion professionnelle ;

- Liens avec les entreprises ;
- Lien fort avec la recherche et très bonne coopération entre IIA et LIMOS ;
- Association des anciens à la gouvernance ;
- Expérience de nouveaux contextes d'apprentissage et d'enseignement avec le projet ProFan extension ;
- Efforts budgétaires pour faciliter la mobilité sortante.

Axes d'amélioration :

- Moyens financiers de l'UCA contraints et recettes IIA peu diversifiées ;
- Temps d'exposition des apprenants à l'international ;
- Absence d'observatoire de l'emploi ;
- Projet FISA non mis en priorité et faible expérience du CFA en formation d'ingénieur.

Risques :

- Charges de travail liées à la création de l'INP ;
- Charge administrative des enseignants et enseignants-chercheurs.

Opportunités :

- Création de l'INP ;
- Moyens complémentaires liés à la formation par apprentissage.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation.

En conséquence,

Avis / Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant:	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'institut d'Informatique d'Auvergne, de l'université de Clermont Auvergne	Formation initiale sous statut d'étudiant	2020	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé de l'institut d'Informatique d'Auvergne, de l'université de Clermont Auvergne	Formation continue	2020	2024-2025	maximale

Extension de l'accréditation pour délivrer le titre suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'institut d'Informatique d'Auvergne, de l'université de Clermont Auvergne	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2022-2023	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'École :

- Veiller à compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France-compétences en enregistrement de droit. Veillez à renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences ;
- Élargir thématiquement et géographiquement, les partenariats entreprises ;
- Se mettre en conformité avec R&O pour la mobilité sortante de la formation initiale sous statut étudiant
- Renforcer les effectifs d'enseignants-chercheurs de l'IIA dans le cadre de l'INP ;
- Généraliser le supplément au diplôme ;
- Continuer à faire partager la démarche qualité d'amélioration continue.

Pour la formation initiale sous statut apprenti :

- S'appropriier le projet de formation initiale sous statut apprenti pour une ouverture en septembre 2021 ;
- Finaliser le syllabus et détailler les modalités de séjour à l'international en veillant à leur conformité vis-à-vis de R&O ;
- Formaliser et signer une convention de partenariat avec le CFA FormaSup ;
- Se montrer vigilants sur les recrutements.

L'École établira **un rapport sur la prise en compte des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2022**, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master**, est attribué au diplôme suivant :

Ingénieur diplômé de l'institut d'Informatique d'Auvergne de l'université de Clermont Auvergne	2020	2024-2025
--	------	-----------

Délibéré en séance plénière à Paris, le 8 avril 2020.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 12 mai 2020.



La présidente
Elisabeth CRÉPON